Numéro 12 / juin 2015

Initiative actualité de protection

OUI À LA PROTECTION
contre la sexualisation à l'école maternelle et à l'école primaire

Page 2

Nouvelle «alliance» veut introduire des «droits sexuels» pour les enfants

Propos sur l'initiative populaire

Dr. med. Daniel Beutler-Hohenberger
Membre du Comité de l'Initiative

Ne touchez pas à nos enfants!

Récemment, j'ai discuté avec un jeune membre du Grand Conseil bernois, lui demandant où il voyait les plus graves désordres en politique; il répondit sans réfléchir longtemps: «dans l'absence d'attitude critique chez beaucoup de décideurs et de responsables!». Peu de jours plus tard, j'apprends le lancement d'une soi-disant «Alliance pour une éducation sexuelle», début mai, sous le patronage de l'organisation «Santé sexuelle Suisse» puissamment subventionnée par la Confédération. Dans cette alliance, on trouve par exemple «Pro Juventute», la «Société suisse de pédiatrie», l'«Association faîtière des enseignantes et des enseignants suisses» et «Pro Familia Suisse».

Elle vise e. a. à définir le concept d'éducation sexuelle et à promouvoir, en Suisse, les standards de l'OMS pour l'éducation sexuelle. Si on cherche bien les contenus pour lesquels les organisations signataires veulent s'engager à l'avenir, on ne peut plus que hocher la tête (voir pages 2 et 3). Que ce Grand Conseiller avait donc raison!

Quel degré de suivisme peut-on se permettre, en tant que responsable de l'une de ces organisations, pour ne pas se voir reprocher son ignorance ou même sa naïveté? Est-ce de la paresse, de l'indifférence ou même la surcharge informationnelle de notre époque qui font que des décideurs, au sein d'organisations socio-politiques faiseuses d'opinion, ne s'informent plus et soutiennent ainsi une évolution qui livre nos enfants à des expériences sexo-pédagogiques pouvant blesser au plus profond leur pudeur? En l'occurrence, la pudeur n'est pas l'expression d'une sexualité de refoulés, de passéistes, au contraire: c'est un élément important du système immunitaire de notre intégrité biologique, psychologique et sociale. Une éducation sexuelle non adaptée à l'âge peut altérer ce système immunitaire – d'autant plus gravement que l'enfant est jeune. Donc: Ne touchez pas à nos enfants!

Dr. med. Daniel Beutler-Hohenberger
Membre du Comité de l'Initiative

L'«Alliance pour une éduca

des «droits sexuels» pour

Le 5 mai 2015, la fondation *Santé sexuelle Suisse* (SsS), subventionnée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), a – selon ses dires – lancé une «Alliance pour une éducation sexuelle». Celle-ci rassemble presque 40 organisations qui veulent s'engager pour une éducation sexuelle, au niveau régional et national. *Santé sexuelle Suisse* combat activement l'initiative de protection. *Pro Juventute* et *Pro Familia* font également partie de cette alliance.

Pourquoi une «Alliance pour une éducation sexuelle»?

Le but déclaré des organisations réunies dans cette alliance est de répandre les «Standards pour l'éducation sexuelle en Europe»[1] – controversés – de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans toute la Suisse, afin que les «droits sexuels» des enfants puissent être assurés. De plus, des organisations pouvant contribuer à promouvoir une «éducation sexuelle holistique» doivent être interconnectées. Selon la page d'accueil de SsS, il est question d'«une éducation sexuelle dès le plus jeune âge».

Ainsi, on sait clairement pour quels contenus les organisations signataires s'engageront à l'avenir. Les standards de l'OMS proposent en effet de traiter systématiquement le thème de la «masturbation», et ce dès l'âge de 0 à 4 ans. La «contraception» et la «compréhension du concept de ‹sexualité acceptable›» doivent être traitées à partir de l'âge de 6 ans, la «première expérience sexuelle» et l'«orientation sexuelle» sont au programme dès l'âge de 9 ans.

Nous appelons toutes les forces de ce pays à empêcher la mise en œuvre de ce programme monstrueux dans les écoles maternelles et les écoles primaires de la Suisse.

Qui se trouve dans cette «Alliance pour une éducation sexuelle»?

Outre nombre de petites officines de sexopédagogues, on y trouve aussi des organisations comme la «Protection de l'enfance Suisse», «Pro Familia Suisse», l'«Association professionnelle de la pédiatrie ambulatoire», l'«Association suisse des consultations parents-enfants», l'«Association suisse des infirmières-puéricultrices», la «Fédération suisse des sages-femmes», «Pro Juventute», l'«Association faîtière des enseignantes et enseignants suisses», qui se sont joints à cette alliance. Selon des parents et des experts dans le domaine de l'éducation et thérapeutique, critiques vis-à-vis de tout cela, cette évolution est extrêmement inquiétante et disqualifie ces organisations.

Yvonne Gilli, Présidente de *Santé sexuelle Suisse*, CN Verts/SG.

Qui est *Santé sexuelle Suisse*?

Il s'agit d'une fondation «d'utilité publique» de droit suisse, dont le siège est à Lausanne. C'est le membre suisse de la *International Planned Parenthood Federation (IPPF)*, un réseau d'influence international possédant nombre de cliniques d'avortement et promouvant l'éducation sexuelle. D'un point de vue financier et personnel, il existe une étroite imbrication avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et l'Aide Suisse contre le Sida. Rien qu'en 2013 et 2014, l'OFSP a financé cette fondation à hauteur de 2,7 millions de francs! Ses deux représentations, chargées de la mise en œuvre opérationnelle, se trouvent à Lausanne et à Berne.

Financer
ainsi à l
aussi l'é
sexuell
l'ON

ation sexuelle» veut établir les enfants dès la naissance

Mais regardons donc plus en détail les principes de base (art. 2) dans ses statuts: la fondation s'y engage à respecter «les buts définis par le programme d'action de la conférence de l'ONU du Caire en 1994 (Conférence internationale sur la population et le développement, CIPD) et les principes de base en matière de santé sexuelle et reproductive qui y sont définis». De plus, la fondation s'engage à respecter la charte de l'IPPF de novembre 1995 et le «droit fondamental à une santé sexuelle et reproductive». Le terme «santé sexuelle et reproductive» est défini dans un programme d'action de la CIPD et repose sur une définition de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). L'OMS Bureau régional pour l'Europe est aussi l'auteur des «Standards pour l'éducation sexuelle en Europe»[1], très controversés. Ces standards propagent l'idée du droit fondamental à la santé sexuelle et reproductive dès le plus jeune âge et ne cessent d'être cités comme «référence scientifique internationale» par l'OFSP.

Cette fondation SsS vise à défendre un «droit fondamental lié à la santé sexuelle et reproductive» et à le promouvoir «auprès du grand public, auprès d'institutions privées et publiques et des autorités politiques aux différents niveaux». Ces efforts doivent, selon ses dires, être globaux: c'est donc non seulement au niveau national, mais aussi international que l'idée des droits sexuels doit être propagée et imposée, et ce «tant au niveau politique que social, structurel et professionnel». Les organisations partenaires citées sont: IPPF, EuroNGOs[2], United Nations Population Fund (UNFPA) et le European Parliamentary Forum on Population and Development (EPF).

Ces organisations internationales aux ramifications mondiales ont, depuis des années déjà, posé la première pierre de l'«éducation sexuelle» future dans les écoles maternelles et les écoles primaires de Suisse. *Santé sexuelle Suisse* a été choisie pour faire avancer et mettre en œuvre ces principes dans toute la Suisse, et ce avec les millions que l'OFSP puise dans l'argent du contribuable.

[1] **«Standards pour l'éducation sexuelle en Europe»,** OMS Bureau régional pour l'Europe

[2] **EuroNGOs:** Association européenne des organisations actives dans le domaine de la population et du développement, et des droits liés à la santé sexuelle et reproductive

ons-nous l'avenir ducation e selon MS?

Droits sexuels: Selon une déclaration de l'IPPF, les «droits sexuels» sont des droits humains liés à la sexualité, et qui doivent garantir la satisfaction de diverses aspirations légitimes. Dans une charte de l'IPPF, le premier article fixe le droit «à l'égalité, à l'égale protection devant la loi et à n'être soumis à aucune discrimination sur la base de son sexe, sa sexualité ou son genre».

Conseil des Etats: un seul a eu le courage!

Peter Föhn: «Cette initiative, nous la ‹devons› à l'OFSP!»

Le soir du 1er juin 2015 a eu lieu, au Conseil des Etats, le débat sur l'initiative populaire «Protection contre la sexualisation à l'école maternelle et à l'école primaire». Un seul Conseiller aux Etats, Peter Föhn (UDC/ SZ, membre du Comité de l'Initiative), s'est prononcé en faveur de l'initiative. Finalement, 37 Conseillers aux Etats ont voté contre, 1 pour, 3 se sont abstenus, 4 étaient absents et le président n'a pas participé au vote. Ci-dessous, des extraits de l'intervention du Conseiller aux Etats Peter Föhn.

«Ces dernières années, on a cassé trop de vaisselle, mené trop de conflits, tout cela sur le dos de petits enfants et de leurs familles. Mais je peux dire aussi, et ce très clairement, qu'entre-temps, grâce à cette initiative, quelque chose s'est tout de même amélioré: on est devenu plus prudent, plus circonspect, on a pu à nouveau discuter. Initialement, il arrivait qu'il n'y ait aucune discussion; on a tout simplement – je dis cela en forçant un peu le trait mais en traduisant le ressenti de certains parents – ‹violé› des enfants.

Ces parents voulaient faire dispenser leurs enfants de ces cours; ils ont essuyé un net refus, et cela, personne ne l'a compris. Pensez donc: on prévoit des cours d'éducation sexuelle pour des enfants dès l'âge de quatre ans! Du matériel pédagogique a même été qualifié de pornographique et choquant par la Poste suisse, et les parents ne peuvent faire dispenser leurs enfants d'un tel enseignement!

Commandé par l'Office fédérale de la santé publique (OFSP), un document de base a été élaboré; il devait montrer la manière dont on doit introduire l'éducation sexuelle dès l'école maternelle, ou comment on peut y parvenir. (...) En raison des protestations, le Centre de compétences a ensuite été fermé – intelligente décision. (...) C'est avec le soutien de personnes originaires de tous les cantons, ainsi que de très nombreux partis politiques, que cette initiative populaire fédérale a donc été lancée et a abouti avec 110 000 signatures. Et cette initiative, je le dis clairement, nous la ‹devons› à l'OFSP!

Que veut cette initiative populaire? Simplement un peu plus de liberté! Car cet enseignement, qui concerne la plus stricte intimité, devrait rester, aujourd'hui comme hier, l'affaire des parents. L'initiative ne s'oppose pas à l'éducation sexuelle dans les écoles, mais a pour but de renforcer la responsabilité éducative des parents. En effet, cette initiative vise, pour la première fois, à ce qu'il y ait dès l'école maternelle un cours destiné à la prévention des abus sexuels envers les enfants; elle vise à ce qu'il y ait un cours facultatif d'éducation sexuelle à partir de neuf ans, afin que les parents se sentant dépassés puissent y envoyer leurs enfants; elle vise à ce qu'il y ait un cours obligatoire dans le cadre du cours de biologie à partir de douze ans.

À quoi sert l'éducation sexuelle à un âge précoce? Avec d'autres spécialistes qualifiés et en tant qu'ancien enseignant, je l'affirme: elle ne sert à rien du tout! En effet, il n'existe aucune étude scientifique apportant la preuve qu'une éducation sexuelle précoce serait utile. (...) C'est pourquoi, à juste titre, le Plan d'études alémanique ne prévoit pas d'éducation sexuelle avant l'âge de 10 ans. Cette initiative populaire et le Plan d'études alémanique *(Lehrplan 21)* se recoupent en très grande partie.

Je vous demande donc de faire confiance à cette initiative populaire et de recommander son adoption!»

Les pères fondateurs communi sexualisation: György Lukacs et

Beaucoup ignorent que les premières expériences sexopédagogiques, dans la période qui suivit immédiatement la première guerre mondiale, remontent à des gens à orientation communiste très marquée, à savoir le Hongrois György Lukacs et surtout le psychanalyste austro-hongrois Wilhelm Reich. Tous deux étaient en leur temps des parangons de la révolution sexuelle. Aujourd'hui, ils se réjouiraient certainement du *Document établissant les bases d'une pédagogie sexuelle à l'école* émanant de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

György Lukacs (1885–1971) fut cofondateur du parti communiste en Hongrie. En 1919, il participa provisoirement au pouvoir comme commissaire du peuple pour l'instruction publique et la culture. La première chose qu'il fit durant les quatre mois que dura la République des conseils de Hongrie, fut d'instaurer l'éducation sexuelle pour les enfants des écoles. Dans les années 20, il fut l'un des fondateurs de l'Ecole de Francfort et du néomarxisme. Après de longues années d'exil à Moscou, il revint en Hongrie, après la seconde guerre mondiale. Après le soulèvement hongrois de 1956, il tomba en disgrâce auprès du pouvoir communiste et fut ostracisé. Ses œuvres, à quelques exceptions près, ne furent plus imprimées qu'en Europe de l'ouest, où elles gagnèrent une influence considérable surtout sur la nouvelle gauche.

Wilhelm Reich (1897–1957) est né en Galicie (Autriche-Hongrie). À onze ans, il révéla à son père la relation que sa mère avait avec le précepteur. Peu après, celle-ci se suicida par le poison, et le père mourut trois ans plus tard. Simple soldat au front, il vécut les horreurs de la première guerre mondiale. À Vienne, après être revenu du front, il étudia la médecine et put bientôt travailler comme psychanalyste auprès de Sigmund Freud. En 1927, il adhéra au parti communiste d'Autriche (KPÖ) et rompit avec Sigmund Freud. Dans plusieurs quartiers de Vienne, il fonda des officines de conseil sexuel. Dans son livre «La fonction de l'orgasme» paru la même année, Reich voyait dans la liberté sexuelle la clé ouvrant la porte vers l'«Homme nouveau». En 1931, il alla s'établir à Berlin, où il adhéra au parti communiste allemand (KPD). Dans le même temps, il fonda l'Association allemande pour une politique sexuelle prolétarienne (Sexpol). Mais même pour les communistes, Reich allait trop loin. En 1933, il fut à nouveau exclu du parti. Juste avant la deuxième guerre mondiale, il émigra aux USA, où il continua ses études. Il concevait la liberté sexuelle comme un combat culturel révolutionnaire. L'une de ses amantes tomba enceinte et mourut lors d'un avortement. Il se maria trois fois et divorça pour la troisième fois à 57 ans. Il considérait le mariage comme une contrainte, et la famille comme un instrument purement éducatif. Tous deux devaient être détruits. Le moyen d'y parvenir était selon lui la sexualisation des masses, surtout des enfants.

Reich disait: «la famille patriarcale est le lieu de reproduction structurel et idéologique de tout ordre social reposant sur le principe d'autorité. Nous ne parlons pas de l'existence ou de la non-existence de Dieu, nous éliminons simplement la répression sexuelle et défaisons les liens infantiles rattachant aux parents. La poursuite des buts subversifs se fera ensuite d'elle-même, par la dynamique ainsi mise en marche.»[1] Il pensait que la sexualisation de la culture réduirait fortement l'influence de l'église et affaiblirait mas-

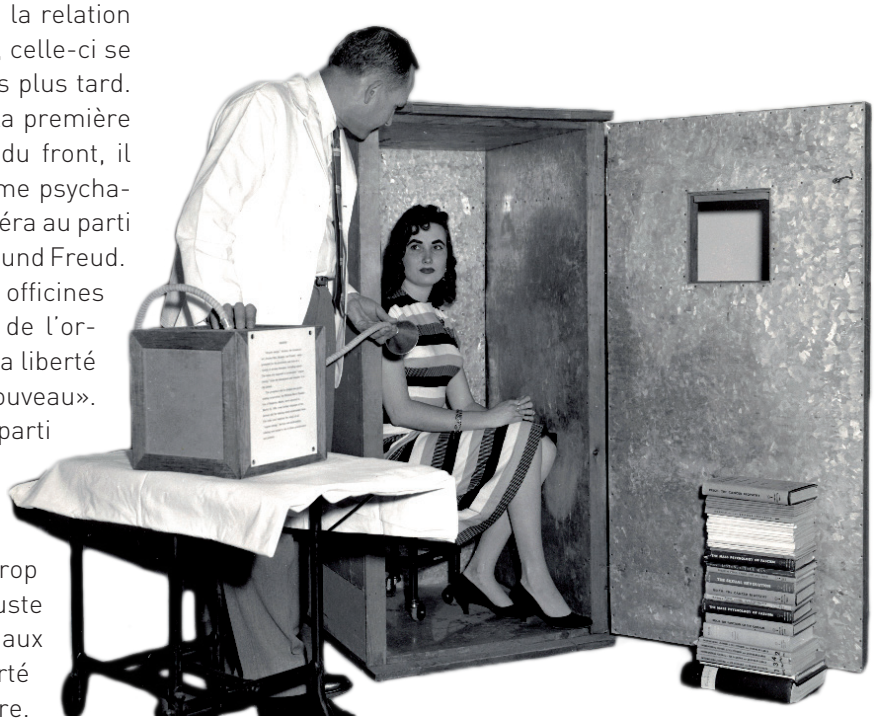

Accumulateur d'orgon: quiconque voulait élever son niveau d'énergie biologique et sexuelle devait, selon Wilhelm Reich, rester assis chaque jour une demi-heure dans cet appareil onéreux et inutile.

[1] Die globale sexuelle Revolution (*La révolution sexuelle globale),* Gabriele Kuby, 3e édition 2013, fe medienverlags GmbH

stes de la pédagogie de la
t Wilhelm Reich

sivement l'état traditionnel.

En Amérique, il mit au point un appareil destiné à augmenter l'énergie vitale et sexuelle, et qu'il appela lui-même «Accumulateur d'orgon». Albert Einstein, qui examina la «caisse en tôle», la qualifia *d'illusion*. Les autorités s'intéressèrent à cet appareil et taxèrent Reich de charlatanisme. Les accumulateurs d'orgon furent interdits. Ceux qui avaient été déjà fabriqués durent être détruits. Comme Reich s'y refusait, il fut condamné à deux ans de prison. Il mourut d'un infarctus durant sa détention.

Pour mémoire: le texte de l'initiative de protection

Constitution fédérale Art. 11 (nouveaux)

[3] L'éducation sexuelle est l'affaire des parents.

[4] Un cours destiné à la prévention des abus sexuels envers les enfants peut être dispensé à partir de l'école maternelle. Ce cours n'aborde pas l'éducation sexuelle.

[5] Un cours facultatif d'éducation sexuelle peut être dispensé par le maître de classe aux enfants et aux jeunes âgés de neuf ans révolus.

[6] Un cours obligatoire destiné à la transmission de savoirs sur la reproduction et le développement humains peut être dispensé par l'enseignant de biologie aux enfants et aux jeunes âgés de douze ans révolus.

[7] Les enfants et les jeunes ne peuvent être contraints de suivre un cours d'éducation sexuelle qui dépasserait ce cadre.

Appel à dons:

L'initiative populaire dépend totalement de votre soutien. Merci de nous aider, par un don, à en supporter les coûts.

Compte: CP 70–80 80 80–1

OUI À LA PROTECTION
contre la sexualisation à l'école maternelle et à l'école primaire

Impressum:

Initiative de protection – actualité paraît chaque trimestre / **Abo**: CHF 10.–, pour les donateurs/trices de l'initiative inclus dans leurs dons / **Edition et rédaction**: Comité interpartis «Protection contre la sexualisation à l'école maternelle et à l'école primaire», case postale, 4142 Münchenstein, Tél. 061 702 01 00, Fax 061 702 01 04, info@initiative-de-protection.ch, www.initiative-de-protection.ch, **Compte postal**: 70-80 80 80-1 / © **Comité d'initiative** / **Images**: p. 1: istock; p. 2, 3,: projuventute, parlament.ch; p. 4: Google / **Maquette**: GOAL AG für Werbung und Public relations, 8450 Andelfingen / **Impression**: Engelberger Druck AG, 6370 Stans.